

Extrait des minutes du procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue à la salle du conseil de l'Édifice Adélar-Godbout à Saint-Jean-Port-Joli, le mercredi 26 novembre 2025 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

M <sup>mes</sup>	Mélanie Bourgault	Saint-Marcel
	Véronique Brillant	Sainte-Louise
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Nathalie Chouinard	Saint-Omer
	Roxane Martine Coutu	Saint-Roch-des-Aulnaies
	Luce Morneau	Tourville
MM.	Normand Caron	Préfet
	François Diguier	Saint-Aubert
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Jean-Pierre Lebel	Saint-Jean-Port-Joli
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Gilles Maltais	Saint-Cyrille-de-Lessard
	Germain Pelletier	L'Islet
	Daniel Robichaud	Sainte-Perpétue
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité

Également présent(e)s :

M.	Frédéric Corneau	Directeur général
M <sup>me</sup>	Marie-Josée Bernier	Adjointe à la dir. générale

formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Normand Caron.

### ADOPTION DU CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL DE LA MRC DE L'ISLET POUR 2026

183-11-25

#### CONSIDÉRANT QUE

l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance;

#### EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M<sup>me</sup> Véronique Brillant et résolu à l'unanimité :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de L'Islet pour 2026 qui se tiendront à compter de 19 h 30 au 34, rue Fortin à Saint-Jean-Port-Joli :

Lundi le 12 janvier 2026	19 h 30
Lundi le 9 février 2026	19 h 30
Lundi le 9 mars 2026	19 h 30
Lundi le 13 avril 2026	19 h 30
Lundi le 11 mai 2026	19 h 30
Lundi le 8 juin 2026	19 h 30
Lundi le 13 juillet 2026	19 h 30
Lundi le 14 septembre 2026	19 h 30
<b>Mardi</b> le 13 octobre 2026	19 h 30
<b>Mercredi</b> le 25 novembre 2026	19 h 30

- qu'un avis public du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi qui régit la MRC.

Vraie copie certifiée conforme,  
donnée à Saint-Jean-Port-Joli,  
le 27 novembre 2025.

Le directeur général,



Frédéric Corneau